

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 avril 2017 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11038-04-17**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16-03-2017**
Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions – réfection de la rue du Parc-Daniel en date du 17 mars 2017
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi de la soumission réfection de la rue du Parc-Daniel
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
 - 5.3 Permis d'alcool activités estivales 2017
 - 5.4 Rapport financier au 31 décembre 2016
 - 5.5 Signature d'une lettre d'entente à la convention collective
 - 5.6 Engagement de m. Léandre Bergeron – coordonnateur terrain de jeux et activités estivales extérieures
 - 5.7 Vente de terrain à Nicolas Desbiens-Dubois
 - 5.8 Vente de terrain à Pointco Immobilier Inc.
 - 5.9 Transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est
 - 5.10 Transport collectif : Avis favorable relativement au projet de règlement 283-01-17 sur l'organisation sur l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est
 - 5.11 Autorisation de représentation auprès de Revenu Québec
 - 5.12 Mandat – aménagement extérieur de l'hôtel de Ville
 - 5.13 Représentant auprès de la Corporation des patriotes Inc.
 - 5.14 Représentants auprès de l'OMH de Clermont
 - 5.15 Renouvellement contrat de service du système de réfrigération de l'aréna
 - 5.16 Demande d'aide financière dans le cadre du PIQM Volet 2, sous-volet 2.5 – démarche municipalités, amies des aînés (MADA)

6. Travaux Publics

7. Urbanisme et environnement

7.1 Dérogation mineure – 54 rue Clairval

8. Sécurité incendie

8.1 Bilan des actions en sécurité incendie sur le territoire de la Ville de Clermont

8.2 Nomination d'un nouveau pompier volontaire

9. Loisirs, culture et tourisme

9.1 Mandat à Robitaille Larouche Déry – Bibliothèque de Clermont

10. Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement no. VC-443-17 – Règlement Omnibus

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de mars 2017

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mars 2017

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

12. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO. 11039-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 mars 2017, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la réfection de la rue du Parc-Daniel en date du 17 mars 2017

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – RÉFECTION DE LA RUE DU PARC-DANIEL

RÉSOLUTION NO. 11040-04-17

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres public sur SEAO afin d'obtenir des soumissions pour la réfection des infrastructures municipales pour le projet « *Réfection de la rue du Parc-Daniel* ».

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 17 mars 2017 et que la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. au montant de 945 000 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 555 rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3, **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à **Fernand Harvey & Fils Inc.**, 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, **Construction St-Gelais Inc.**, 7 rue Paul-René-Tremblay, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 3E4, **Pointco Inc.**, 176 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1, **Construction Polaris Inc.**, 1150 rue Valets, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 5Y9, **MK2 Excavation Inc.**, 20 rue Lamoine, Château-Richer (Québec) G0A 1N0, **EJD Construction Inc.**, 106 rue Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1P5 ainsi qu'à **Action Progex Inc.**, 1017-106, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie (Québec) G6E 1M3.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 11041-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| • Association des pompiers de Clermont
<i>Souper annuel du 29 avril 2017</i> | 750 \$ |
| • Centre d'études collégiales en Charlevoix
<i>Gala de la réussite 2017</i> | 200 \$ |
| • Garde Paroissiale de Clermont
<i>Souper de la Fête des mères</i> | 100 \$ |
| • 106 ^e Groupe Faucon des Monts
<i>Aide financière annuelle</i> | 150 \$ |
| • William Bergeron
<i>Volley-ball sport étude 2017-2018</i> | 250 \$ |
| • Fabrique Saint-Laurent de Charlevoix
<i>Fête de la fidélité à Clermont – 20 mai 2017</i> | 100 \$ |

5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT RÉSOLUTION NO. 11042-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur le Luc Cauchon, conseiller au district # 2, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2017.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, Centre de services Clermont, 180 boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

5.3 PERMIS D'ALCOOL – ACTIVITÉS ESTIVALES 2017 RÉSOLUTION NO. 11043-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE Mme Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées au cours de l'année 2017, sur le site du Parcours des Berges « Alexis-le-Trotteur » ainsi qu'à l'aréna de Clermont, s'il y a lieu.

QUE la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, 560 Boulevard Charest Est, Québec G1K 3J3.

5.4 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 RÉSOLUTION NO. 11044-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte le rapport financier de la Ville de Clermont au 31 décembre 2016, préparé par la firme Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.5 SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À LA CONVENTION COLLECTIVE
RÉSOLUTION NO. 11045-04-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale soient autorisés à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs concernant le poste de coordonnateur du terrain de jeux et des activités estivales extérieures et portant le numéro de pièce P1-2017-04-10.

**5.6 ENGAGEMENT DE LÉANDRE BERGERON – COORDONNATEUR DU TERRAIN DE JEUX ET DES ACTIVITÉS ESTIVALES EXTÉRIEURES
RÉSOLUTION NO. 11046-04-17**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé par appel de candidature afin de procéder à l'engagement d'une personne pour le poste de coordonnateur (trice) du terrain de jeux ;

ATTENDU QUE suite à l'évaluation des besoins en période printanière et estivale, la Ville de Clermont désire ajouter des responsabilités pour la préparation et la tenue des activités sportives extérieures ;

ATTENDU QUE monsieur Léandre Bergeron a été choisi pour coordonner le terrain de jeux et les activités sportives extérieures ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU de procéder à l'engagement de m. Léandre Bergeron, demeurant au 17 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs à titre de coordonnateur du terrain de jeux et des activités estivales extérieures et ce à compter du 31 mars 2017.

Le statut de ce poste est celui de surnuméraire et les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Léandre Bergeron ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs Inc.

**5.7 VENTE DE TERRAIN – NICOLAS DESBIENS-DUBOIS
RÉSOLUTION NO. 11047-04-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à Nicolas Desbiens-Dubois demeurant au 26 rue du Parc-Boulianne à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 6 074 440 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 658,1 mètres carrés, pour un coût total de 13 998,03 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 6 avril 2017.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Nicolas Desbiens-Dubois, 26 rue du Parc-Boulianne, Clermont (Québec) G4A 1B2 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

5.8 VENTE DE TERRAIN – POINTCO IMMOBILIER INC. RÉSOLUTION NO. 11048-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à Pointco Immobilier Inc., 176 boulevard Notre-Dame à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 6 074 441 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 555.3 mètres carrés, pour un coût total de 11 811,44 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 6 avril 2017.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Pointco Immobilier Inc., 176 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

5.9 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RÉSOLUTION NO. 11049-04-17

CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son Service de transport;

CONSIDÉRANT que Ville de Clermont a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 2 \$ par transport adapté en début d'année 2017;

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 3 \$ par transport adapté à compter du 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2017 du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON de défrayer la quote-part au montant de 6 104 \$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2017.

5.10 TRANSPORT COLLECTIF : AVIS FAVORABLE RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT 283-01-17 SUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES SERVICES PROJETÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RÉSOLUTION NO. 11050-04-17

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC de Charlevoix-Est relativement au transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT la réception du projet de règlement 283-01-17 de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'article 48.28 de la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du projet de règlement numéro 283-01-17, la MRC de Charlevoix-Est doit obtenir l'avis des municipalités sur ledit projet de règlement, conformément à l'article 48.29 de la *Loi sur les transports*;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est doit transmettre l'avis de la municipalité/ville au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT, de donner un avis favorable au projet de règlement numéro 283-01-17 sur l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'article 48.29 de la *Loi sur les transports*.

5.11 AUTORISATION DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC RÉSOLUTION NO. 11051-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont, portant le NEQ : 8813425145 désire confirmer que madame Brigitte Harvey, directrice générale, NAS 515, est autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la Ville de Clermont, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La Ville de Clermont accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

5.12 MANDAT AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE RÉSOLUTION NO. 11052-04-17

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire procéder au réaménagement des escaliers, stationnements et accès de l'Hôtel de Ville situé au 2 rue Maisonneuve;

ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés par étape, mais qu'il est requis d'obtenir un plan d'aménagement complet avant de débiter la première phase des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate la firme Robitaille, Larouche Déry à préparer l'esquisse pour le réaménagement extérieur du stationnement et des entrées de l'Hôtel de Ville, conformément à leur offre de services en date du

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

22 mars 2017, au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P2-2017-04-10.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Larouche, architecte, Robitaille, Larouche, Déry, 1972, chemin du Sault, Lévis, Québec G6W 2L2.

5.13 REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CORPORATION DES PATRIOTES INC. RÉSOLUTION NO. 11053-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE M. Luc Cauchon, conseiller au district # 2, soit nommé représentant au conseil d'administration de la Corporation des Patriotes de Clermont Inc.;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean Chabot, Corporation des Patriotes de Clermont Inc., 21 rue Vermont, bureau 208 Clermont, Québec G4A 1H7.

5.14 REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE L'OMH DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 11054-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate messieurs Luc Cauchon, Réal Asselin et Bernard Harvey, conseillers municipaux aux districts nos. 2, 4 et 6 à siéger au sein du conseil d'administration de l'OMH de Clermont;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean Chabot, OMH de Clermont, 21 rue Vermont, bureau 208 Clermont, Québec G4A 1H7.

5.15 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA 2017-2018 RÉSOLUTION NO. 11055-04-17

ATTENDU QUE le contrat de service pour le système de réfrigération de l'aréna se terminait en avril 2017 ;

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs, a demandé des prix à trois compagnies pour la mise en route et l'entretien du système de réfrigération;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna à la compagnie A. Tremblay & Frères Ltée pour la saison 2017-2018 aux conditions stipulées dans leur offre de services en date du 28 mars 2017 et portant le numéro de pièce P3-2017-04-10.

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint, soit autorisé à signer ledit contrat de service.

QUE la présente résolution soit adressée à A. Tremblay & Frères Ltée, 288 rue St-Jean-Baptiste, Baie-St-Paul (Québec) G3Z 1N8.

5.16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PIQM VOLET 2, SOUS-VOLET 2.5 – DÉMARCHE MUNICIPALITÉS, AMIES DES AÎNÉS (MADA) RÉOLUTION NO. 11056-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉ-SOLU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soit autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité;

La Ville de Clermont s'engage par la présente résolution à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 DÉROGATION MINEURE – 54 RUE CLAIRVAL
RÉOLUTION NO. 11057-04-17**

7.1 DÉROGATION MINEURE – 54 RUE CLAIRVAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 15 mars 2017 pour une propriété située au 54 rue Clairval afin de réputer conforme la hauteur du garage résidentiel à 4.22 mètres alors que le 2^e alinéa du tableau 2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule que la hauteur d'un garage ne doit jamais excéder 80 % de la hauteur du bâtiment principal qui dans ce cas-ci est de 3.96 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la résidence a une hauteur totale d'environ 3.96 mètres, ce qui n'est pas très élevée pour une résidence ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation est rendue nécessaire afin de permettre au véhicule automobile du propriétaire d'entrer à l'intérieur du nouveau bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du terrain sont supérieures à celles des propriétés voisines permettant au garage d'être plus éloigné des limites du terrain ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun préjudice pour les propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2017-03-440 les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogations mineures;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉ-SOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogation mineure.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

**8.1 BILAN DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CLERMONT POUR L'ANNÉE 2016
RÉOLUTION NO. 11058-04-17**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSO- LU QUE la Ville de Clermont accepte le bilan des actions en sécurité incendie sur le territoire de la municipalité pour l'année 2016 et portant le numéro de pièce P4-2017-04-10.

8.2 NOMINATION D'UN POMPIER VOLONTAIRE RÉSOLUTION NO. 11059-04-17

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE monsieur Éric Gauthier, demeurant au 119 rue Antoine-Grenier à Clermont a manifesté le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont et que l'Association des pompiers recommande ce candidat;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSO LU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à la nomination de M. Éric Gauthier à titre de pompier volontaire.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Éric Gauthier, 119 rue Antoine-Grenier, Clermont (Québec) G4A 1L2 ainsi qu'à Monsieur Pierre Boudreault, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 MANDAT À ROBITAILLE LAROCHE DÉRY – BIBLIOTHÈQUE DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 11060-04-17

ATTENDU QUE par sa résolution no. 10937-11-16, la Ville de Clermont retenait les services de la firme Robitaille Larouche Déry, architectes pour la réalisation du projet d'étude de l'aménagement de la bibliothèque municipale dans le tiers de l'Église de Clermont, conformément à leur offre de service en date du 17 octobre 2016 au montant de 4 592 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire déposer sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et que pour ce faire, elle doit faire réaliser un Programme fonctionnel et technique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSO LU QUE la Ville de Clermont bonifie le mandat accordé précédemment, en y ajoutant la préparation d'un programme fonctionnel et technique, le tout conformément à leur offre de service du 5 avril 2017, nécessitant des honoraires additionnels de 3 240 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P5-2017-04-10.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Larouche, architecte, 1972 chemin du Sault, Lévis, Québec G6W 2L2.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-443-17 RÉSOLUTION NO. 11061-04-17

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-443-17 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13, du

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

règlement sur les PIIA numéro VC-438-13 et du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-443-17 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-443-17 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13, du règlement sur les PIIA numéro VC-438-13 et du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MARS 2017 RÉSOLUTION NO. 11062-04-17

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de mars 2017 au montant de 224 493.27 \$ ainsi que le versement des salaires de mars 2017 au montant de 53 193.41 \$ et portant le numéro de pièce P6-2017-04-10.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-03-2017 RÉSOLUTION NO. 11063-04-17

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 108 466.85 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2017-04-2272 et portant le numéro de pièce P6-2017-04-10.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2017-04-2272

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017

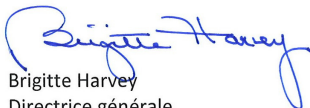
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11064-04-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 21.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale